



APPRENTISSAGE (2 ans) CHATEAUFARINE

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

niveau 3

- → Architecte paysagiste ou dessinateur concepteur
- → Conducteur de travaux
- → Technicien en bureau d'étude
- → Chef d'équipe
- Responsable espaces verts

→ La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 27 et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation du jeune

Formation diplômante de niveau III de septembre à juin, contrat d'apprentissage de 2 ans Durée de la formation : 1350 heures au CF

La formation en centre débute en août et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 ou 3 semaines.

- → Connaître les végétaux et leurs relations avec le milieu afin de les intégrer dans un contexte d'aménagement paysager en assurant leur pérennité et leur gestion différenciée
- →Organiser des travaux d'entretien et de création d'aménagements paysagers
- → Participer à l'élaboration d'un projet depuis son étude jusqu'à sa mise en œuvre.
- → Accompagner une équipe lors de la réalisation des chantiers
- → Calculer et suivre les coûts d'un chantier.
- → Animer une équipe

La formation est composée de modules d'enseignement général, de modules d'enseignement professionnel et de périodes en entreprise.

→ Modules d'enseignement général :

- Accompagnement au projet personnel et professionnel (APPP)
- Organisation économique, sociale et juridique
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Langue vivante
- Technologies de l'Informatique et du Multimédia

→ Modules d'enseignement professionnel/technique :

- Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager
- Gestion technico-économique de chantiers
- Connaissances scientifiques, techniques, économiques, règlementaires, sociales et culturelles liées au secteur professionnel
- Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- Module d'Initiative Locale (MIL)
- Module d'accompagnement du projet personnel et professionnel

Le tarif



- ·/Avoir entre 16 et 29 ans révolus · Avoir un diplôme de niveau IV
- → Avoir un contrat d'apprentissage dans une entreprise ou une collectivit proposant des activités en lien avec l
- Avoir un dossier d'inscription

Examen: 50% en contrôle continu et 50 % en examen terminal



acceptés toute l'année Les demandes sont

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.



formation individualisée après évaluation des acquis

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le CFA de Chateaufarine a choisi d'orienter ce BTS dans la lutte contre le changement climatique en permettant aux futurs professionnels sortant de participer, dans le cadre de leur métier, à :

- restaurer la biodiversité et les milieux naturels
- réduire l'usage des pesticides grâce à la prise en compte :
 - de pratiques respectueuses de l'environnement : économie de l'eau, utilisation des espèces végétales les plus adaptées à chaque milieu,
 - de la santé des plantes et des moyens de luttes naturelles contre leurs maladies et leurs prédateurs

Le diplôme est obtenu :

- → pour moitié en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- → pour moitié par une évaluation terminale constituée de 4 épreuves : Langue française et compréhension du monde, Culture scientifique et technologique, Choix techniques, Expérience en milieu professionnel (rapport de stage)

- → Des certificats de spécialisation (maçonnerie, élagage, piscine naturelles, jardiniers de golf, entretien des espaces sportifs...)
- → Des licences professionnelles :

Aménagement du Territoire et Urbanisme, conduite de chantiers en aménagements paysagers, coordonnateur de projet en aménagements paysagers, architecture paysagère... éco paysage végétal urbains

→ Des écoles d'ingénieurs : INSA, ISARA, ITIAPE ...

- CACES A et F
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (SSTA)
- Obtention du Certiphyto
- Des projets en situation réelle en collaboration avec nos partenaires (collectivités territoriales, entreprises privées)
- Des travaux pratiques à l'extérieur ou sur site
- Un atelier mécanique complet (minipelle, manitou, tracteur-tondeuse, matériels thermiques et électriques paysager variés)

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces verts et urbains.

L'apprentissage dans une entreprise du secteur permet au jeune d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Cette expérience peut faciliter



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du Doubs 10, rue François Villon 25000 BESANÇON Tél.: 03 81 41 96 40 - Fax: 03 81 41 96 50 chateaufarine.educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter Virginie Parrenin au 03 81 41 96 40. Un registre d'accessibilité est disponible à l'accueil











